

## **L'éducation à l'orientation, une éducation au choix**

**L'accompagnement à l'orientation des élèves est une priorité**, qui se traduit par des heures dédiées à l'orientation dans l'emploi du temps de l'élève au collège et au lycée.

Le travail engagé avec l'élève et sa famille doit porter sur la connaissance des métiers et voies de formation mais doit aussi, pour parvenir à la construction d'un projet d'orientation étayé, s'accompagner d'une éducation au choix.

L'éducation au choix et à l'orientation peut, ainsi, être un outil puissant de lutte contre certains déterminismes.

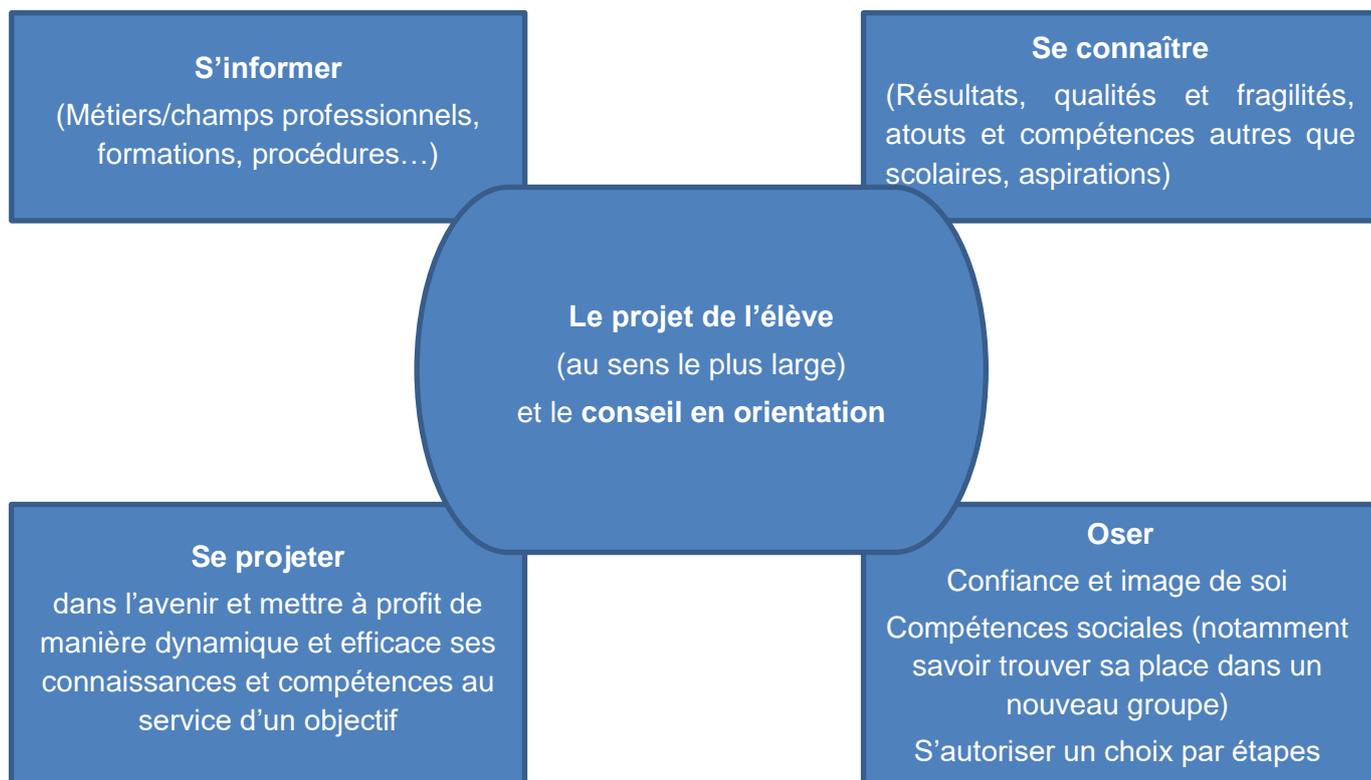
**Être capable de faire un choix est une compétence qui doit être travaillée à l'École.**

Des préconisations pour aider les élèves à construire leur parcours d'orientation ont été faites par le CNESEO dans [le rapport](#) de la conférence de comparaisons internationales intitulée « Éducation à l'orientation : comment construire un parcours d'orientation tout au long de la scolarité ? » (novembre 2018).

**Des expériences et travaux de recherche permettent de dégager certaines démarches, facteurs et pistes d'action qui sont porteurs de sens et d'efficacité pour les élèves :**

- La réflexion sur le projet de l'élève se construit progressivement avec lui, dès l'école primaire. Il s'agit de l'aider à identifier, à partir d'expériences concrètes, ses aptitudes et sa motivation.
- Cette réflexion doit avoir une dimension exploratoire ; l'élève doit être confronté à des options variées (études, champs professionnels).
- L'éducation au choix suppose un programme varié, sur la durée, d'expériences de nature diverse (immersions, échanges avec des enseignants, des professionnels, des élèves, défis, participation à des événements en lien avec les parcours de formation et la découverte de la réalité économique et du monde du travail, ...). Ces expériences doivent être aussi concrètes que possible, ancrées sur la vie réelle, et être l'objet d'un dialogue réflexif avec des adultes.
- Lorsque c'est possible il est souhaitable de donner la possibilité aux élèves d'être exposés à des mises en situation à fort enjeu relationnel, cognitif, ou professionnel.
- L'élève doit garder la trace des pistes qu'il explore, des informations factuelles qu'il recueille, des questions qu'il se pose, de ses aspirations successives, des contacts qu'il noue.

## Concevoir l'éducation au choix de façon systémique



### **Aide à la mise en œuvre :**

- L'éducation au choix nourrit l'accompagnement de l'orientation mais a une portée plus large.
- Elle est forcément transversale et ne peut pas être l'affaire de spécialistes ou d'experts, même si plusieurs de ces domaines peuvent nécessiter une expertise (complexité des parcours de formation, accompagnement d'ordre psychologique, ...).
- Il est nécessaire de travailler en équipe avec la famille, les professeurs, les éducateurs, les spécialistes (PsyEN, thérapeute selon les cas...).
- Il est important pour l'élève d'être accompagné des adultes, au premier rang desquels le/les professeur(s) principal/principaux.